



2345 - Soutien environnemental aux associations et aux collectivités

Opération Batraciens 2014

Rapport n° CP/2014/85

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Les crédits consacrés à cet axe d'intervention permettent à nos partenaires associatifs (Ligue pour la Protection des Oiseaux, Association les Piverts) de poursuivre leurs actions de préservation des batraciens lors des migrations au travers des routes départementales.

Depuis 1990, le Conseil Général mène des actions de sensibilisation et de recensement des zones d'écrasement des batraciens sur les routes lors de leur migration. A cet effet, il met des filets à disposition des associations et leur accorde une aide pour le suivi des sites (une trentaine par an).

Pour la campagne 2014, il est proposé de reconduire l'aide globale de 23 477 €, répartie comme suit :

- 20 428 € à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) ;
- 3 049 € à l'Association les Piverts ;

Par ailleurs, il est proposé de réserver la somme de 2 000 € pour le renouvellement du matériel.

Les conventions relatives à la sécurité seront reconduites en 2014 (nouvelle convention-type en annexe).

En cas d'accord de votre part, les crédits seront à prélever sur les enveloppes budgétaires suivantes :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1147	011-60632-738	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
29035	65-6574-738	51 000,00 €	51 000,00 €	23 477,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :


La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer aux associations ci-après une aide globale de 23 477 € pour le suivi de l'opération batraciens 2014, selon la répartition suivante :
 - . 20 428 € à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) ;
 - . 3 049 € à l'Association les Piverts ;
- de réserver un crédit de 2 000 € pour le renouvellement du matériel lié à l'opération batraciens.

Elle autorise par ailleurs son président à signer les conventions liant le Département et les associations concernées par la mise en œuvre de cette opération (conventions établies selon le modèle annexé au rapport). Le versement de ces aides interviendra pour moitié à la signature de la convention, et le solde à la remise du rapport final et sur production d'un mémoire récapitulatif.

Strasbourg, le 20/01/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape.

Guy-Dominique KENNEL